

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 22/09/2022 Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 13 Votants : 14

Absents : Excusés : 0

Date de la convocation : 16/09/2022

Date d'affichage : 16/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le 22 septembre 2022 à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - – N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Nicolas CHARREL - Y AUBERT-BRUN – P GOUY – C MOULIN– Y COMUNELLO – C CIVEYRAC - Serge TEYSSONNEYRE – P COLMACHE

Ont donné pouvoir : Michèle RIVET à Nadine ANGENIEUX

Nadine ANGENIEUX a été nommée secrétaire.

Présents élus supplémentaires : Jean-Luc MASSON

6 – Subvention aux Associations

Monsieur le maire rappelle que les subventions sont versées aux Associations qui participent à la vie du Village et notamment aide à l'organisation de la Fête votive qui s'est déroulée le 13 et 14 Aout 2022.

Le conseil Municipal vote les subventions aux associations à l'unanimité :

- Association Beulavi : 2 500 €
- Groupement Emblavez Jeunes : 2 000 €
- Amicale des sapeurs pompiers : 1 000 €
- Foot Beaulieu Rosières : 1 000 €
- Joyeuse Boules : 1 000 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 22/09/2022
Yves COLOMB, Maire,
Nadine ANGENIEUX, Secrétaire

